

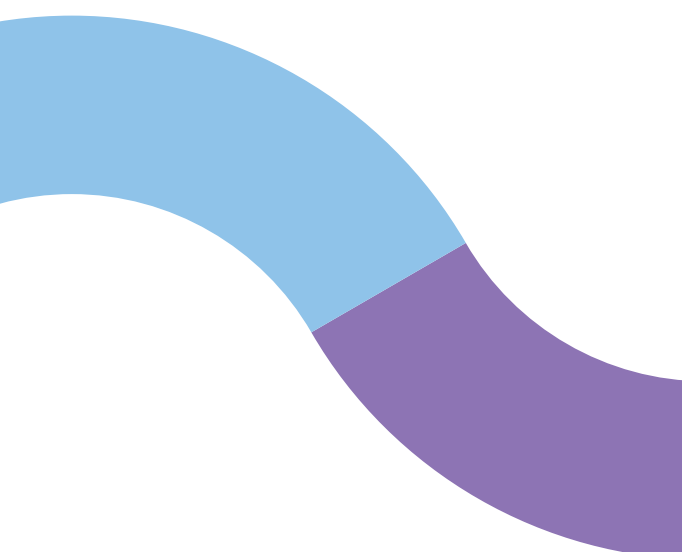
Contrat MA999

À l'intention de la personne retraitée de
l'Association professionnelle des ingénieurs
du gouvernement du Québec (APIGQ)

1^{er} juillet 2026

APIGQ

Régime facultatif d'assurance vie collective



beneva

A. Maintien de votre protection d'assurance vie

Votre Comité syndical d'assurance collective vous offre la possibilité, en tant que personne nouvellement retraitée, de maintenir une protection d'assurance vie par l'entremise du présent régime collectif d'assurance vie.

B. Admissibilité

Toute personne membre de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ) qui participe au régime d'assurance collective de l'APIGQ au moment de la retraite est admissible au régime collectif d'assurance vie facultative.

Une personne invalide qui prend sa retraite n'est considérée admissible qu'à la première des dates suivantes :

- La date à laquelle elle cesse d'être invalide;
- La date à laquelle elle atteint l'âge de 65 ans.

C. Admissibilité du conjoint survivant

Lors du décès de l'adhérent retraité, le conjoint survivant peut maintenir en vigueur un montant d'assurance vie de 10 000 \$ **dans la mesure où il en fait la demande à Beneva dans les 60 jours suivant la date du décès de l'adhérent retraité** et à condition qu'il ait été protégé à titre de conjoint par ce régime. Dans un tel cas, le conjoint survivant devient alors l'adhérent au régime.

D. Montant de protection

1. Assurance vie de l'adhérent

Les montants de protection d'assurance vie offerts en vertu du présent régime sont de 25 %, 50 %, 75 % ou 100 % de votre traitement annuel au moment de votre retraite, selon le choix que vous effectuez. Cependant, le montant de protection choisi ne peut excéder le montant d'assurance vie en vigueur au moment de votre prise de retraite. Aussi, à compter du 70^e et du 75^e anniversaire de votre naissance, la protection ne peut excéder 75 % et 50 %, respectivement, de votre traitement annuel au moment de votre prise de retraite.

2. Assurance vie du conjoint et des enfants à charge

Les montants d'assurance vie sont de 6 000 \$ pour le conjoint assuré et de 6 000 \$ pour chaque enfant à charge assuré.

De plus, un montant additionnel de 10 000 \$ peut être souscrit sur la vie de votre conjoint si, au moment de votre retraite, votre conjoint était déjà assuré par cette protection additionnelle.

E. Adhésion

Pour adhérer au régime, vous devez remplir le formulaire d'adhésion joint à ce dépliant et le faire parvenir à Beneva **au cours des 60 jours qui suivent la date de votre retraite**. Le coût de ce régime est à la charge du retraité. La prime sera perçue à même votre rente de retraite versée par la Retraite Québec.

Si vous décidez de ne pas participer à ce régime à l'intérieur du délai de 60 jours suivant votre retraite, vous ne pourrez plus y adhérer par la suite.

F. Demande de prestations

Pour obtenir un formulaire de demande de prestations d'assurance vie, communiquez directement avec Beneva.

G. Tarification mensuelle

Âge de l'adhérent	Assurance vie du retraité	
	Taux par 1 000 \$ de protection	
	Non-fumeur	Fumeur
Moins de 55 ans	0,21 \$	0,52 \$
De 55 à 59 ans	0,36 \$	0,97 \$
De 60 à 64 ans	0,51 \$	1,39 \$
De 65 à 69 ans	0,83 \$	2,00 \$
De 70 à 74 ans	1,63 \$	3,31 \$
75 ans et plus	2,81 \$	4,85 \$

Âge de l'adhérent	Assurance vie du conjoint et des enfants à charge		
	Base*	Additionnelle**	
		Non-fumeur	Fumeur
Moins de 55 ans	3,44 \$	5,54 \$	8,64 \$
De 55 à 59 ans	3,44 \$	7,04 \$	13,14 \$
De 60 à 64 ans	3,44 \$	8,54 \$	17,34 \$
De 65 à 69 ans	3,44 \$	11,74 \$	23,44 \$
De 70 à 74 ans	3,44 \$	19,74 \$	36,54 \$
75 ans et plus	3,44 \$	31,54 \$	51,94 \$

*6 000 \$ pour le conjoint et 6 000 \$ par enfant à charge |
**16 000 \$ pour le conjoint et 6 000 \$ par enfant à charge | Les taux sont appliqués selon l'âge de l'adhérent au moment de l'adhésion et les habitudes tabagiques de l'adhérent et du conjoint. Par la suite, les modifications des taux occasionnés par un changement d'âge prennent effet le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit l'anniversaire de naissance de l'adhérent.

Formulaire d'adhésion à Beneva dans les 60 jours de la date de votre retraite

Nom

Prénom

N° d'assurance sociale

Adresse

Ville

Code postal

N° de téléphone

Date de naissance

Date de la retraite

N° de certificat Beneva

Salaire annuel avant la retraite

Habitudes tabagiques		Choix de protections d'assurance vie				
Adhérent		Retraité	☐ 100 % du salaire ^{1,2}	☐ 75 % du salaire ²	☐ 50 % du salaire	☐ 25 % du salaire
☐ Fumeur	☐ Non-fumeur	1. Réduit à 75 % au 70 ^e anniversaire de naissance 2. Réduit à 50 % au 75 ^e anniversaire de naissance				
Conjoint		Conjoint et enfants à charge (Disponible si l'assurance vie du retraité est maintenue)				
☐ Fumeur	☐ Non-fumeur	☐ Conjoint 6 000 \$ / Enfants 6 000 \$ ☐ Conjoint 16 000 \$ / Enfants 6 000 \$				

☐ J'autorise Beneva à recueillir, utiliser et communiquer mes renseignements personnels dans le cadre de l'administration de mon contrat d'assurance, y compris mon numéro d'assurance sociale (le cas échéant). L'assurance entrera en vigueur à la date d'acceptation par Beneva, laquelle sera indiquée sur mon certificat. Je certifie que les renseignements inscrits sur cette demande sont exacts et complets.

Signature

Date



Désignation de bénéficiaire

Je désigne comme bénéficiaire :

Succession de l'adhérent(e) ☐ ou

- ☐ Conjoint(e) légal(e)
- ☐ Conjoint(e) de fait
- ☐ Conjoint(e) légal(e) et fils-filles
- ☐ Conjoint(e) de fait et fils-filles
- ☐ Fils-filles
- ☐ Père-mère
- ☐ Frères-soeurs
- ☐ Autre _____

☐ Le bénéficiaire est révocable.

☐ Le bénéficiaire est irrévocable.

*** Au Québec, en l'absence de choix à cette question, la désignation du conjoint légal est irrévocable et la désignation de tout autre bénéficiaire est révocable.**

Nom et prénom du ou des bénéficiaires :

Espace client

**2 minutes pour s'inscrire.
48 h pour recevoir un remboursement.
Qui dit mieux ?**

Découvrez nos services en ligne en vous inscrivant dès aujourd'hui au site sécurisé dédié aux assurés.

Connectez-vous à
beneva.ca/fr/espace-client

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à communiquer avec le Service à la clientèle de Beneva, du lundi au vendredi de 8 h à 20 h.

2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

1 877 651-8080

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Beneva vous rappelle qu'elle accorde une grande importance à la protection de vos renseignements personnels. Pour en connaître davantage sur nos pratiques, nous vous invitons à consulter notre *Énoncé de confidentialité* au beneva.ca.

Veuillez noter que ce dépliant est distribué à titre informatif seulement et ne change en rien les dispositions et conditions du contrat d'assurance collective. | Vous devez ajouter à tous les taux contenus dans ce présent document la taxe de vente provinciale de 9 %.

© Beneva inc. 2026 | ^{MD} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

Produits Privilège Beneva

Beneva offre également des produits d'assurance individuelle qui vous permettent de bénéficier de protections d'assurance maladie et de soins dentaires. Pour plus d'informations sur nos produits d'assurance individuelle Privilège Beneva, communiquez avec l'un de nos conseillers en sécurité financière au **1 877 651-8080**.